

LE
SUFFRAGE UNIVERSEL

ET LA
CAPACITÉ POLITIQUE

DE LA
Classe Ouvrière

**Appel aux travailleurs belges
à l'occasion de la Manifestation du 10 Août**

PAR
C. De Paepe.

BROCHURE DE PROPAGANDE PUBLIÉE PAR LE PERSONNEL
DE LA COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE LA « MAISON DU
PEUPLE » DE BRUXELLES.

GAND
— IMP. J. FOUCAERT, RUE OOSTACKER, 226

—
1890

UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

PHYSICS

Aux travailleurs belges

Camarades,

Nous voici à la veille du 10 Août, date pour laquelle le Conseil général du Parti ouvrier a convié tous les travailleurs du pays à venir à Bruxelles, afin de réclamer leur droit de citoyens belges, le droit de vote, le droit de suffrage, qui, dans nos organisations politiques modernes, est la base, la clef de voûte de tous les autres droits.

Tout l'annonce, cette manifestation ne sera pas moins grandiose que celle du 15 Août 1886. Disons donc, une fois de plus, pour quelles raisons le Parti ouvrier réclame le suffrage universel. Disons aussi pourquoi, en dehors même du Parti ouvrier, il est du devoir de tous ceux qu'anime l'esprit de justice et de vérité, de se joindre à cette manifestation en faveur de l'extension du droit de vote à tous les citoyens belges ayant acquis l'âge de majorité.

A la rescousse donc, travailleurs belges et vous tous, qui que vous soyez, amis de la justice et du droit ! Tous à Bruxelles, le 10 Août !

Vive le Suffrage universel !

C. DE PAEPE.

Le gouvernement Hocheipot

La *monarchie* est le gouvernement d'un seul.

L'*oligarchie* est le gouvernement de quelques-uns.

La *démocratie* est le gouvernement du peuple, c.-à-d., de tous.

L'histoire nous présente encore quelques autres formes de gouvernement. Nous avons, par exemple : la *théocratie*, gouvernement de Dieu ou plutôt des prêtres ; l'*aristocratie*, gouvernement des nobles de sang ou de race ; la *plutocratie*, gouvernement des riches ; voire la *gérontocratie*, ou gouvernement des vieux. Nous avons enfin l'*anarchie*, ou absence de toute règle politique ou économique, de tout gouvernement quel qu'il soit.

On peut se demander, après cela, à quelle sorte de gouvernement la Belgique est livrée en ce moment ? Et la réponse à cette question n'est pas chose facile, car il y a de tout cela dans le gouvernement belge, excepté peut-être de la vraie démocratie.

Nous sommes en monarchie, puisque nous avons un monarque, un roi, et que, de par la Constitution elle-même, ce n'est aucunement d'une royauté de carton qu'il s'agit, quoiqu'on ait dit. Entre autres prérogatives royales nullement inusitées, dont il jouit, le roi constitue à lui seul un des trois pouvoirs législatifs ; et il n'a pas seulement le droit de *veto* ou de sanction sur les lois votées par les Chambres, mais aussi le *droit d'initiative*. Enfin, il est le chef du pouvoir exécutif, le chef de l'armée, de la force publique, et c'est lui qui nomme le pouvoir judiciaire : c'est en son nom et avec sa permission qu'on fusille les mineurs en grève, qu'on condamne et emprisonne le pauvre monde, qu'on prend le fils de l'ouvrier pour en faire un soldat, etc. (1).

Vous voyez bien que ce roi ne ressemble en rien au roi soliveau de la fable de la Fontaine, mais bien plutôt à la Cigogne dévorant ses sujets pour leur apprendre à vivre.

Nous sommes aussi en *oligarchie*. A côté du roi il y a les deux Chambres élues par une centaine de mille d'électeurs censitaires, c.-à-d. par 120.000 Belges privilégiés payant 42 francs 32 centimes d'impôts directs. Comme si elle seule avait dans le pays des intérêts sérieux et respectables à défendre, comme si elle seule

(1) Voici encore quelques-unes des prérogatives du roi : droit de grâce, droit de conférer les titres de noblesse et les ordres de chevalerie ; il fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, et c'est lui qui déclare la guerre : il peut même la déclarer sans consulter les Chambres (art. 68 de la Constitution) ; enfin, la Constitution le déclare *inviolable* et *irresponsable*, c.-à-d. qu'il ne peut mal faire et est au-dessus de toutes les lois.

Ne se croirait-on pas en plein moyen-âge, en présence de pareils privilèges monarchiques ?

avait le savoir, le patriotisme, le désintéressement, toutes les aptitudes et toutes les vertus, cette oligarchie est légalement maîtresse de tout; à la rigueur, si elle le voulait obstinément, cette oligarchie, par ses élus, pourrait même tenir le roi en échec et l'obliger à plier bagages; de sorte que notre monarchie elle-même repose sur cette oligarchie et en dépend comme l'arbre dépend de la terre où il est planté. L'arbre est digne d'un tel sol, mais les fruits en sont bien amers pour la nation.

Et, d'autre part, nous sommes aussi, en ce moment, une véritable *théocratie*. Le parti catholique au pouvoir, avec son effrayante et écrasante majorité, n'est-il pas le parti des évêques? et peut-il faire autre chose que la volonté de ces évêques?

Pour le parti clérical, tel qu'il est constitué aujourd'hui, le véritable roi des Belges, c'est Mgr Goossens, archevêque de Malines et primat de Belgique, dont l'autre, le roi de Laeken, et ses ministres, ne sont que le *bras séculier*.

Et qu'on ne vienne pas nous parler de catholiques démocrates ou indépendants, de curés ou de vicaires à tendances libérales ou progressistes. Le parti catholique est bien le parti du clergé, et il n'y a plus aujourd'hui, comme en 1830 et comme au siècle dernier, de clergé indépendant. L'obéissance passive *perinde ac cadaver*, de l'ordre d'Ignace de Loyola, a depuis longtemps remplacé dans le clergé belge toutes ces velléités d'antan en faveur de la liberté et de l'égalité.

La Belgique est aussi une véritable plutocratie, ou gouvernement des riches. Sans compter que les rois et les évêques ne sont pas précisément de pauvres diables, l'une de nos deux Chambres, le Sénat, ne se recrute que parmi ceux qui payent annuellement au moins 1000 florins d'impôts directs; c'est donc une véritable *Chambre des pairs* (ou *Chambre des seigneurs*, comme on dit en Prusse,) avec cette différence que l'écusson de nos pairs belges est un écu sonnante et que le symbole de leur seigneurie est le coffre-fort et leurs parchemins ou titres de noblesses, des titres de propriété.

Et ce n'est pas tout: il faut ajouter que le corps censitaire, composé de la petite et de la moyenne bourgeoisie, c.-à-d. des fermiers, des industriels, des commerçants, dépend lui-même de quelques grands propriétaires fonciers et de quelques grands industriels, lesquels, par le temps qui court, sont eux-mêmes les humbles sujets de la haute finance, économiquement parlant, bien entendu, car ceci ne se trouve inscrit dans aucune Constitution ni loi. En réalité, ce qui domine tout en Belgique à ce dernier point de vue, c'est la *Banque Nationale* et la grande Compagnie financière connue sous le nom de *Société Générale*, assemblage de quelques gros millionnaires et milliardaires étrangers, tels que les Rotschilts et consorts. D'où l'on peut conclure que la Belgique n'est qu'une simple province de la plutocratie universelle qui domine aujourd'hui le monde et le tient asservi par la misère et la faim, de cette grande juiverie internationale dont les empereurs et les rois sont devenus eux-mêmes les tributaires.

C'est aussi dans la constitution du Sénat que nous trouvons la

petite part de *gérontocratie*, que l'on a infusée dans le régime gouvernemental belge, afin qu'il y ait un peu de tout dans cette salade gouvernementale. Pour être sénateur, il ne suffit pas d'être millionnaire, il faut être âgé de *40 ans accomplis*, sans qu'il y ait, d'autre part, aucune limite d'âge qui oblige le sénateur à prendre sa retraite, comme cela existe pour les fonctionnaires et les juges, par exemple. De sorte que peu à peu le Sénat se peuple de pauvres débris humains que la démence sénile menace ou a déjà frappés. C'est cela qui est fait pour avoir des lois intelligentes et favorables au progrès des masses!

Quant à la part d'aristocratie contenue dans notre régime, elle est représentée par la noblesse de sang et par le droit qu'a le roi de conférer de nouveaux titres de noblesse.

Enfin, le résultat final de tous ces régimes gouvernementaux mitigés, mixturés, c'est une véritable *anarchie* administrative qui ne retrouve son égale (ou sa supérieure plutôt) que dans l'anarchie économique et morale de notre temps. Tiré simultanément à *huc* et à *dia*, par la Cour, par l'Eglise et par les Loges, tournant tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant les virements des intérêts des classes dirigeantes, le « Char de l'Etat » — que l'on pourrait représenter par une immense assiette au beurre ou mieux par une colossale terrine de hoche-pot, et dont des louis d'or formeraient les millions de roues — ne sait plus sur quoi régler sa marche. Il va au hasard et sans trop savoir dans quelle direction, chaque parti au pouvoir venant défaire les lois faites par le parti adverse.

Voilà bien l'anarchie, dans le mauvais sens du mot. De sorte qu'après nous avoir offert l'image d'un hoche-pot de toutes les formes gouvernementales, notre régime politique nous offre, par dessus le marché, le spectacle de l'absence de tout vrai gouvernement, de toute véritable administration. L'anarchie, comme couronnement de toutes les autres *archies* et *craties*, c'est un comble! et que le pays, le peuple des 6 millions de non-censitaires, est vraiment heureux d'être comblé de tant de faveurs!

Le droit de vote et la Constitution belge

Et pourtant, en 1830, ce ne furent pas les riches ni la classe censitaire qui firent le coup de fusil et se trouvèrent derrière les barricades! C'étaient les hommes du peuple, les paysans, les ouvriers. Parmi ceux qui furent tués dans les divers combats où les troupes et la population en vinrent aux prises, sauf un Frédéric de Merode et quelques autres très-rares individualités appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie, la grande masse sont des ouvriers.

Et pourtant encore, la Constitution de 1831 contenait en germes les idées de la plus pure démocratie! Elle garantit à tout Belge l'usage des droits politiques primordiaux : droit de réunion, droit d'association, droit d'écrire, de publier, d'enseigner librement. C'est vraiment étrange que parmi ces droits primordiaux garantis à tous, elle n'ait pas placé le droit de vote, non moins essentiel que

les autres. Et cela est d'autant plus étrange que cette même Constitution possède les deux articles suivants, où le Suffrage universel est implicitement contenu :

« Il n'y a dans l'Etat aucune distinction d'ordre. Les Belges sont égaux devant la loi. » (Art. 6 de la Constitution.)

« Tous les pouvoirs émanent de la nation. » (Art. 25.)

Si tous les Belges sont égaux devant la Loi, ils doivent l'être avant tout devant la Loi fondamentale, devant la Constitution ; et lors donc que la Constitution, plus loin, ajoute, que tous les pouvoirs émanent *de la nation*, et non d'une catégorie de citoyens réunissant tel ou tel caractère spécial, c'est bien de *tous les Belges égaux* que se compose cette nation. Du reste, de par la même Constitution, il n'y a plus de distinctions d'ordres dans l'Etat, donc pas de classe possédant des privilèges dont ne jouisse pas le reste de la nation. Tout cela est clair comme le jour.

Par quelle aberration, cette même Constitution vient-elle donc nous dire ensuite que ne seront électeurs que ceux qui paient au minimum 20 florins, soit 42 fr. 32 c. d'impôts directs ?

Aberration, disons-nous ; non, il y a simplement contradiction, et de cette contradiction la simple explication, la voici : Un an après la Révolution, déjà ceux qui firent la Constitution, c.-à-d. les membres du Congrès constituant, nageaient en pleine réaction. Tout en criant : « Vive le peuple ! Vive la nation ! » ils craignaient ce peuple qui venait de faire une révolution, cette nation qui venait de jeter par terre une royauté. De là ce mélange incohérent d'articles réactionnaires et de principes démocratiques aussitôt rétractés qu'émis.

Depuis lors, la réaction a montré bien d'autres audaces. Il est indubitable que si la Constitution belge, au lieu d'avoir été promulguée un an après la Révolution, l'avait été 10 ans après, elle serait plus réactionnaire encore et l'on n'y trouverait aucune trace de ces articles démocratiques que nous venons de citer et qui ne figurent là que comme un écho affaibli des proclamations révolutionnaires du peuple de la rue et du gouvernement provisoire. En revanche, on aurait probablement augmenté encore les prérogatives royales et élevé considérablement la limite minima du cens électoral et du cens d'éligibilité au Sénat.

Donc, le peuple, l'ouvrier, a fait la révolution ; mais seule la bourgeoisie, le corps censitaire, s'en est emparé et a légiféré. Elle a légiféré bourgeoisement et non démocratiquement, qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? C'est l'éternelle histoire contée par tous les fabulistes depuis Esope jusqu'à Lafontaine : Raton a tiré les marrons du feu, et c'est Bertrand qui les mange. C'est un véritable escamote.

Seulement, il commence pourtant à y avoir un petit changement dans cette éternelle histoire : Raton la trouve mauvaise, il commence à se fatiguer de tirer les marrons du feu, pour autrui seulement ; il veut bien que Bertrand ait une part des marrons, mais il ne veut pas qu'il mange tout. Il ne veut pas qu'on lui escamote

ses droits, et il réclame partout comme un des premiers de ces droits, le droit de participer à la nomination de ceux qui font les lois, c.-à-d. le droit de vote, le Suffrage Universel. En plusieurs pays, en Suisse, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, le peuple a conquis ce droit de vote, et il en profite pour s'organiser en parti de classe, pour légiférer en faveur de la classe ouvrière, alors qu'on n'a guère jusqu'ici légiféré partout que contre cette classe, la plus utile cependant de la nation.

En Belgique, malgré tant de pétitionnements, de meetings, de manifestations pour l'obtention du droit de vote, la bourgeoisie et et ses élus continuent à faire la sourde oreille. Déjà, quelques années après 1830, les ouvriers de Gand et de Bruxelles, dans des meetings publics et des cortèges, commencèrent à s'agiter pour le Suffrage Universel. En 1848, cette agitation devint si formidable que, sous sa pression, le cens fut baissé jusqu'à son extrême limite constitutionnelle : c'était l'os à ronger que notre gouvernement monarchico-oligarchico-plutocratique etc. jetait au lion... pardon, au chien populaire, — car, depuis qu'on l'a muselé au lendemain de 1830, le lion belge n'est plus qu'un roquet.

Et, depuis 1848, que de pétitionnements nouveaux, et que de manifestations dans les rues! jusqu'à ce qu'enfin la Jeune Gauche fit, à la Chambre même, la proposition de révision de l'art. 47 de la Constitution, et que Léon Defuisseaux, devant l'insuccès de cette tentative se retira, découragé et dégoûté de notre parlementarisme bourgeois, comme jadis l'avaient fait, avant lui, ces deux généreux défenseurs des prolétaires qui s'appelaient Louis Potter et Adelson Castiau.

Depuis lors, pourtant, un pas immense a été fait : la question de la révision de l'article 47 et de l'extension du droit de vote, est restée à l'ordre du jour, en permanence. Coûte que coûte, le parti libéral a bien dû finir par s'y rallier et en faire l'un des objets de son avènement au pouvoir. Un parti s'est constitué, le parti progressiste, qui, par esprit de transaction, espérant réunir ainsi sous un seul drapeau tous les révisionnistes, réclame une sorte de suffrage universel, atténué, émasculé, en mettant pour condition au droit de vote : « savoir lire et écrire ». Ce parti est jeune, vivace, il se recrute surtout dans la portion instruite de la bourgeoisie, dans les professions libérales, et il est évident que ce jeune parti sera sous peu le libéralisme à lui tout seul, le parti libéral tout entier, ou sinon c'en est fait pour toujours du parti libéral et du progressisme avec lui.

Mais, à côté du parti progressiste et en dehors de lui, s'est constitué depuis 1885 le Parti ouvrier, qui lui, ne cesse et ne cessera de réclamer le droit de suffrage pour tous les citoyens belges. Et chaque jour l'organisation de ce Parti ouvrier se complète, chaque année ses Congrès et ses démonstrations publiques deviennent plus remarquables et plus nombreux. Citons seulement, parmi ces démonstrations, le grand cortège de quarante mille hommes qui parcourut les rues de Bruxelles en 1886 pour réclamer le Suffrage

universel, et les cortèges ouvriers qui le 1^{er} Mai de cette année 1890 parcoururent nos villes et nos régions industrielles pour proclamer le principe de la journée de huit heures.

Quoi de plus humain, de plus grand, de plus noble, que ces deux manifestations?

Par l'une, celle pour la journée de 8 heures, les travailleurs disent : « Nous voulons être des hommes et traités comme tels, nous voulons du travail assuré, mais nous voulons aussi plus de repos et surtout plus de loisirs pour nous instruire, prendre part aux plaisirs de l'art et de l'esprit, devenir des hommes dignes de ce nom. » Par l'autre, celle en faveur du Suffrage Universel, qui va se renouveler dans Bruxelles, le 10 Août prochain, le travailleur dit à ses maîtres : « Nous voulons être des citoyens belges et être traités comme tels; nous venons réclamer notre part de la souveraineté nationale, dont on nous a exclus jusqu'à présent; nous voulons que la loi soit *pour* tous et, à cette fin, ce qu'il y a de mieux, c'est qu'elle soit faite *par* tous. Nous sommes las d'être des parias dans notre propre pays. »

Et dans ces revendications, le peuple triomphera, et son triomphe ne se fera plus longtemps attendre.

Il triomphera, d'abord parce qu'il a pour lui le droit.

Il triomphera, parce que les réformes qu'il réclame dans le double domaine économique et politique sont conformes aux besoins progressifs de l'espèce humaine et que le progrès humain — si ce terme a une signification quelconque — ne peut signifier que progrès dans le bien-être des hommes, progrès dans le développement de l'intelligence et de toutes les facultés humaines, extension des droits publics à ceux qui en étaient privés jusqu'ici.

Il triomphera enfin, non-seulement parce qu'il a pour lui le droit et que son triomphe est synonyme de justice et de progrès, mais aussi parce qu'il est le nombre, parce qu'il est la masse, parce qu'il est la nation.

Le Suffrage Universel et la souveraineté du nombre

Mais c'est précisément parce que le peuple a pour lui le nombre, qu'on a peur de lui conférer le droit de vote; on craint son avènement au pouvoir. C'est parce que le Suffrage Universel serait le droit de vote donné au plus grand nombre de nos concitoyens, que le petit nombre n'en veut pas. Dans leurs malices cousues de fil gris, les avocats du « petit nombre », c. à d. d'une lilligarchie (censitaire ou capacitaire), s'emparent même de cette donnée comme d'un argument sérieux contre le Suffrage Universel.

Voici l'argument dans toute sa force :

« Le Suffrage Universel n'a par lui-même aucune vertu particulière. Il peut se tromper, être dans l'erreur, poursuivre un but mauvais, tout aussi bien que le suffrage restreint. En lui-même, on n'est pas plus sacré, ni plus respectable que tout autre régime. Le Suffrage Universel tend à imposer la volonté du plus grand nombre au plus petit nombre; mais il ne s'en suit pas que la

science, la justice, la vérité ne puissent être de ce dernier côté. Il est la souveraineté du nombre, c. à d., sous un autre aspect, la souveraineté de la force, — de la force brutale et presque toujours irraisonnée ajoute-t-on quelquefois. »

Nous n'avons pas à nous dissimuler l'importance de cet argument. Il y a là quelque chose de vrai. Oui, quand on a dit : « Ceci est la volonté du Suffrage Universel, » on n'a pas dit pour cela : « Ceci est bon, vrai, juste. » Le Suffrage Universel, en effet, n'est pas intaillible. Mais le suffrage restreint, quelle que soit son expression, l'est-il davantage ?

En réalité, quand on examine la question à fond, l'argument s'adresse non pas tant au Suffrage Universel qu'à tout système électoral où, d'une façon quelconque, la *majorité* l'emporte sur la *minorité*.

Il y a longtemps que les Socialistes ont fait du Suffrage Universel, comme de tous les autres régimes politiques, la critique la plus fondée, une critique comme jamais aucun publiciste ou journaliste réactionnaire n'en a faite. Qu'on relise sur ce sujet les pages de Proudhon ou de Desflotte, ou celles de Colins et De Potter, et surtout les critiques de l'école anarchiste, et l'on verra que beaucoup d'entre ces Socialistes de diverses écoles ne sont pas tendres pour le Suffrage Universel.

En dernière analyse pourtant, on voit que ce qu'ils condamnent, c'est la *loi de la majorité* et non la forme spéciale *Suffrage Universel* ; ils sont tous plus ou moins obligés d'admettre le vote universel, au moins dans certains cas donnés. Quelque soit le régime social, en supposant toutes les améliorations ou atténuations possibles et tout ce qui faut pour éclairer la question par des débats préalables, etc., il faudra bien, chaque fois qu'un groupe devra prendre une mesure pratique engageant tout le groupe, il faudra bien, disons-nous, recourir à un vote quelconque, à moins que l'on ne préfère s'en rapporter au hasard, ce qui serait souverainement absurde. Ce vote montrera si la mesure proposée a pour elle l'*unanimité*, la *majorité* ou la *minorité*, et, dans ces deux derniers cas, si cette majorité ou cette minorité est forte ou faible. Quand il y a unanimité, l'excellence du vote qui a permis de la constater est indubitable. Mais s'il n'y a qu'une majorité pour la mesure, et une minorité contre, et si pourtant la mesure doit-être prise, qu'elle est même urgente?... Que faire ? Veut-on décider que ce sera la mesure préconisée par la minorité, qui sera acceptée ? Au fond, ce serait un peu moins irrationnel que de tirer la chose au sort, mais il faut avouer que moins irrationnel encore est de mettre, dans ces cas, à exécution le vote de la majorité, sauf à distinguer, si l'on veut, entre majorité forte ou faible, sauf aussi à donner à la minorité toute garantie pour qu'elle puisse devenir majorité si la raison est de son côté.

Dans l'avenir, quand le socialisme aura refait la société sur des bases nouvelles, quand tous les enfants auront, aux frais de la société, reçu une instruction intégrale et une éducation complète,

quand nous serons sortis de la crise intellectuelle et morale que nous traversons et durant laquelle les croyances anciennes et les connaissances nouvelles se trouvent encore aux prises et jettent la perturbation dans les esprits et les cœurs, alors les grandes lois sociales, bases de l'organisme social nouveau, seront admises par tous comme incontestables, comme on admet dès aujourd'hui déjà les grandes lois des sciences naturelles, parce que la science en démontrera à chacun la réalité; alors il n'y aura plus de débats et de vote dans les assemblées que sur les mesures d'exécution et d'administration, et là toujours le vote et la prépondérance de la majorité seront — non pas la justice toujours, nous le voulons bien — mais *un biais*, et le meilleur dans l'occurrence, pour sortir d'indécision. Rien de plus et rien de moins.

Au surplus, en demandant le Suffrage Universel, la plupart des socialistes concèdent que ce Suffrage, comme toutes choses, doit être organisé le plus possible conformément à la justice et aux intérêts des populations. Et par Suffrage Universel organisé, ils entendent, non-seulement un remaniement rationnel des circonscriptions électorales, une meilleure approximation entre le nombre des éligibles et celui des électeurs, etc., etc., mais encore d'autres modifications telles que la représentation professionnelle, la représentation des minorités, le *referendum* ou même l'initiative populaire, c'est-à-dire la législation directe du peuple par le peuple comme la préconisent Rittinghausen, Victor Considérant et autres écrivains socialistes, et comme la chose existe partiellement en Suisse.

Le Suffrage Universel, instrument d'émancipation sociale

Mais nous n'en sommes pas là en Belgique. Il s'agit bien de Suffrage Universel organisé! Pour organiser une chose, il faut qu'elle existe d'abord. Ce ne sont pas les élus du censitarisme sans doute, qui nous fourniront une organisation vraiment scientifique du Suffrage Universel. Celle-ci sera l'œuvre du temps, une des questions de l'avenir. En ce moment, il s'agit de réclamer le droit de suffrage pour tous les citoyens belges. Quand nous le posséderons, nous verrons bien comment nous saurons nous arranger pour en tirer *le meilleur fruit possible*.

Là est pour vous, travailleurs, la question essentielle. Le suffrage — dans nos sociétés qui se piquent de démocratie et déclarent que tous les pouvoirs émanent de la nation — devrait être le droit de tous les citoyens, c'est évident. Réclamez donc votre droit, ce n'est que juste. Mais habituez-vous surtout à voir dans le Suffrage Universel un instrument pour hâter votre émancipation sociale. Instrument d'agitation et de propagande d'abord; puis, instrument de réalisation de réformes sociales par voies législatives, dès que vos élus siégeront au Parlement en nombre suffisamment respectable pour s'y faire écouter (voyez l'Allemagne, où les députés socialistes sont 36 au Reichstag); ensuite, instrument de réalisation

de réformes sociales plus radicales encore, le jour où le pouvoir appartiendra aux travailleurs et que toute l'énorme machine de l'Etat, qui écrase et broie aujourd'hui les ouvriers dans ses engrenages, fonctionnera pour effectuer et assurer à jamais l'affranchissement intégral du prolétariat par la rentrée du sol et des instruments de travail à la propriété collective.

Si nous voulons le Suffrage Universel, c'est parce qu'il est le seul moyen d'arriver — encore pacifiquement peut-être et sans verser une goutte de sang — à la transformation des conditions économiques de la société. C'est, en un mot, pour éviter une révolution ; car, il faut bien le déclarer, et l'histoire nous démontre qu'il en est ainsi, réforme ou révolution, suffrage universel ou bouleversement universel, tel est le dilemme qui se pose devant le peuple belge en ce moment, comme devant toutes les nations modernes qui sont arrivées au même stade de leur évolution que la Belgique.

Le Suffrage Universel et les Capacités.

LA CAPACITÉ POLITIQUE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Plus personne ne défend le cens électoral. L'attaquer, en démontrant l'insuffisance et l'immoralité, serait enfoncer une porte ouverte. Tous les esprits quelque peu éclairés demandent une révision de l'article 47 de la Constitution.

Mais si le Parti ouvrier réclame le Suffrage Universel, tous les révisionnistes ne vont pas jusque là. Il y a les partisans de l'extension du suffrage seulement aux capacités. Voici leur argumentation dans toute sa force : « Le peuple est ignorant ; donner à la masse du peuple le droit de vote, ce serait remettre aux mains des ignorants les destinées de la nation. »

Pour être logique, ceux qui parlent ainsi devraient commencer par enlever le droit de vote à la plupart des censitaires pour le conférer uniquement aux gens diplômés ou à ceux qui auraient subi sur les questions politiques et sociales un examen spécial, attestant leur capacité en ces matières.

Le paiement de 42 fr. 32 c. de contributions directes, est-il une garantie, une présomption de capacité ? Non ! Combien de gens ne sachant non seulement ni lire ni écrire, mais encore, n'ayant aucune connaissance politique et souvent aucune espèce de capacité, paient le cens ? Tel idiot, tel crétin, qui aujourd'hui n'est pas capable d'être électeur, le sera demain, parce qu'il aura hérité, par hasard, et qu'il payera 42 francs d'impôts.

Tel homme ignorant ou inintelligent est électeur capable, parce qu'il est propriétaire par droit de naissance ; et tel docteur, savant, professeur, publiciste, etc., est aujourd'hui déclaré incapable d'être électeur.

Mais il y a plus fort ; pour être député on n'exige aucune capacité ; d'après la Constitution, il suffit d'être citoyen belge, âgé de 25 ans, et aucune condition nouvelle d'éligibilité ne peut être

exigée. Personne ne demande de changement à cet égard. Ainsi, pour être représentant, on n'exigera aucune capacité politique, mais, pour élire un représentant, il faudra être une espèce de docteur en sciences politiques et administratives, ou avoir conquis le titre de docteur es-sciences sociales à la nouvelle faculté de Sociologie fondée à l'Université de Bruxelles!

Si l'on entend par capacité, non pas la science politique, mais la simple connaissance des droits politiques et civils et l'habitude de s'occuper des choses d'intérêt public, nous répondrons qu'il n'est pas nécessaire d'être instruit au bout des ongles pour être un électeur capable. En tout cas, cette capacité-là, ce n'est pas à l'école qu'on l'acquière, ce n'est pas le « savoir lire et écrire » qui la confère; ceux qui la possèdent l'ont acquise précisément en s'occupant de la chose publique et 99 fois sur 100 en se mêlant à l'agitation électorale ou en faisant usage de leur droit politique. Le Suffrage Universel est le meilleur éducateur politique du peuple : *Fit fabricando faber* (c'est en travaillant qu'on devient ouvrier). C'est donc commettre une véritable pétition de principe que d'exiger cette éducation comme condition du droit de vote, puisque c'est l'exercice du droit de vote qui la fait acquérir.

Mais en dehors de cette capacité politique que nous venons de rappeler, il en est une autre qui, elle, ne réside pas seulement dans les individus, mais dans les diverses catégories sociales, dans les divers partis ou dans les diverses classes de la société, suivant les idées que ces catégories, partis ou classes représentent, et surtout suivant les résultats qu'amènerait leur avènement au pouvoir. Eh bien, à ce point de vue, nous osons affirmer hardiment qu'aucun parti n'entre dans l'arène politique avec un programme plus complet et plus sérieux que celui du Parti ouvrier, qu'aucune classe sociale ne représente à notre époque une idée plus élevée et plus grandiose que l'Idée socialiste dont la classe ouvrière est le véhicule, et que rien ne ferait faire plus de progrès à l'ensemble de la nation que l'avènement au pouvoir de la classe ouvrière.

Si capacité politique veut dire être en état d'améliorer de fond en comble notre triste situation sociale, aucune classe sociale ne fait preuve de plus de capacité politique que ce prolétariat belge à qui on la dénie. Pour en être assuré, il suffit de voir ses œuvres, ses Congrès, son attitude et ses réponses devant l'Enquête officielle de 1886, ses débats publics, ses manifestations, ses chambres syndicales, ses vastes coopératives, sa dignité vis-à-vis des autres partis en période électorale, son dévouement aux malheureux en temps de grève, l'élection des Conseils de l'Industrie, etc. Proudhon a écrit un livre, la *Capacité politique des classes ouvrières*. C'était sous l'empire, à propos du manifeste des 60 (soixante ouvriers mutualistes). Ce livre serait à refaire au point de vue de la Capacité politique de la classe ouvrière belge. On pourrait y démontrer sans grande difficulté que seule l'Idée sociale que la classe ouvrière porte dans ses flancs fera le bien-être de l'humanité et que, pour la Belgique en particulier, il n'y a pas d'avenir, pas de salut, en

dehors du Suffrage Universel et des réformes sociales réclamées par la classe ouvrière.

Au surplus, sous une forme ou sous une autre, la même question existe pour toutes les nations européennes : la classe ouvrière a un grand rôle historique à accomplir, l'élite du prolétariat en a parfaitement la conscience : elle fera entrer nos sociétés dans une civilisation supérieure à celle d'aujourd'hui, où trop de misères côtoient les énormes richesses accumulées, où trop de barbarie va de pair avec les découvertes scientifiques les plus étonnantes. Ce rôle historique, la classe ouvrière ne pourra le remplir complètement qu'avec l'instrument du Suffrage Universel, autrement dit par son entrée à la Législature, prélude de son avènement au pouvoir social. « Les hautes classes, écrit E. Littré, s'attachent au passé et s'efforcent d'empêcher l'avenir. La bourgeoisie est épuisée du coup qu'elle a porté à l'ordre catholico-féodal. Restent les prolétaires. Plus particulièrement intéressés à une crise qui doit régler définitivement leur sort et étendre enfin jusqu'à eux les bienfaits sociaux de la civilisation, il devient nécessaire qu'ils interviennent. « Pour gouverner — c'est-à-dire pour donner la direction aux affaires — des vues générales, des sentiments généreux, de l'habileté pratique sont les meilleures garanties ; et quelques-uns de ces prolétaires qui gèrent avec tant de capacité les associations ouvrières, fourniraient dès à présent des instruments bien autrement sûrs que tous ceux qu'à notre dam nous prenons dans les hautes classes » (1).

Place donc à la classe ouvrière à la tribune législative et dans les administrations publiques, place au Suffrage Universel !

Droits civils et droits politiques.

Le Parti ouvrier réclame le droit de suffrage pour tous les Belges jouissant de leurs droits civils.

C'est avec raison que les travailleurs belges considèrent le droit de vote comme étant inhérent à la qualité de Belge ; c'est un droit qui devrait être l'apanage de tout citoyen au même titre que tous les autres droits civils et politiques.

De même que pour l'exercice des autres droits politiques (le droit de réunion, le droit d'association, etc.) la loi n'a pas fixé de conditions quelconques, comme savoir lire et écrire, avoir fréquenté une école ou subi un examen, de même le peuple ne comprend pas pourquoi on exigerait pour le droit de vote l'une ou l'autre condition de ce genre ; condition illusoire du reste, puisque rien ne garantit que celui qui sait lire et écrire, ou qui a fréquenté toutes les classes possibles, fera un bon usage du droit de vote.

Certes, il est très heureux de posséder l'instrument du savoir

(1) E. LITTRÉ. *Conservation, Révolution et Positivisme*. Préface XX.

lire et écrire. Au point de vue de la civilisation, il est bon que chacun ait une certaine somme de connaissances; mais il est utile aussi que tout le monde ait de la dignité, soit honnête et vertueux; allez vous donc faire de l'honnêteté la plus élémentaire, du courage, de la vertu, de la chasteté, par exemple, une condition du droit de vote? Allez-vous faire du droit de vote un prix Monthyon? Evidemment, non. Vous n'avez pas d'avantage à faire du droit de vote, un prix d'école primaire ou un prix de concours à la suite d'un examen.

Nous considérons les droits civiques et politiques comme la continuation en quelque sorte des droits civils, comme faisant partie de ceux-ci. L'étymologie du mot l'indique d'ailleurs suffisamment; politique vient du mot grec *polis* (*polis*, ville), et civique, ainsi que civil, vient du mot latin *civitas* (cité) qui correspond parfaitement au grec *polis*.

Sans doute, on peut, par des définitions, chercher à établir des distinctions entre les droits civils et ceux qu'on est convenu d'appeler politiques ou civiques, mais il n'en est pas moins vrai que tout cela ne tient; la preuve, c'est qu'en vertu de ses droits civils, chacun de nous peut, comme citoyen majeur, disposer d'une partie des richesses sociales, jouir de ses biens, acquis par le travail ou à lui légué par ses parents; il peut hériter et tester; il peut se marier, élever une famille et faire un ensemble de contrats déterminés par le code civil. Eh bien! par cela même, vous devez lui reconnaître le droit de nommer ceux qui vont faire les lois qui doivent présider à ces contrats, d'élire ceux qui vont prélever par l'impôt une partie de ses biens. C'est un véritable attentat à la propriété, que de lui prendre ainsi une partie de ses biens sans qu'il ait le droit de désigner ceux qui vont, par l'impôt direct ou indirect, prélever sur les citoyens cette part de leurs biens, et, par l'impôt du sang, une part de leur existence, de leur vie.

Cet argument au nom de la propriété, peut paraître étrange de la part de socialistes, c.-à-d. de gens qui ont la réputation de déjeuner tous les matins d'un propriétaire et de dîner tous les midis d'un capitaliste mis à la broche, mais il y a propriété et propriété. C'est au nom du droit de propriété, droit respectable surtout chez celui qui possède peu, parce que chez lui seul la propriété peut avoir pour origine le travail personnel, c'est au nom de la propriété que nous, socialistes, réclamons ici le droit de vote pour tous les belges. Voilà qui paraîtra inattendu et original à plus d'un.

On pourrait m'objecter que l'impôt ne pèse pas sur tout le monde. Je dis qu'il pèse sur tout le monde, par les impositions indirectes; et il y a un impôt, celui du sang, qui pèse particulièrement sur la classe ouvrière. Non seulement on me prend une partie de mes biens, mais on prélève un impôt sur mon sang, c'est mon fils qu'on me prend et je n'aurais pas le droit d'élire ceux qui votent cet impôt!

Appel à l'union des travailleurs

**au nom du personnel des ouvriers et employés de la
Coopérative ouvrière de la « Maison du Peuple »
de Bruxelles.**

CAMARADES OUVRIERS !

Si vous consultez la raison sur la cause de vos souffrances, elle vous répondra : « Vous souffrez, prolétaires, travailleurs, paysans et ouvriers urbains, parceque vous êtes assez bonnasses pour vous laisser dominer et assujettir par un petit nombre d'hommes qui trembleraient devant vous, si vous connaissiez votre force, vos droits et vos devoirs, et si vous imitiez l'exemple que vous donnent les ouvriers de Bruxelles, de Liège, du Centre, du Borinage, d'Anvers, de Gand, etc., en vous réunissant tous, en vous ralliant au Parti Ouvrier.

Et en effet, il y a en Belgique 6 millions d'habitants, et sur ce nombre, à peine cent mille propriétaires et capitalistes. Qu'est-ce que ce petit nombre à côté du vôtre, frères ? Et cependant, ce petit nombre vous domine, vous asservit, vous opprime, vous exténue, vous appauvrit de plus en plus, et vous force, avec hauteur et dédain, à ramper à ses pieds.... Et vous, plus de cinq millions de prolétaires, ignorant votre force et la majesté imposante de votre nombre, ne réfléchissant pas à l'aide, au concours, à l'énergie que vous pouvez mutuellement vous prêter, vous devez vous trainer, comme de vils esclaves, aux pieds de ce petit nombre d'hommes arrogants et effrontés, que la rapacité à dépravés et dans lesquels les instincts mauvais et sanguinaires ont remplacé ce sentiment si doux et si noble : l'amour de ses semblables.

C'est vous, masse imposante des prolétaires, qui, êtes à proprement parler, le peuple ; et cependant ce petit nombre de propriétaires ose déclarer dans sa Constitution léonine, avec une audace qui devrait vous confondre, que les deux Chambres représentent la nation, ce qui est vous dire en face que vous n'êtes pas Belges puisque les Chambres ne vous représentent point.

Malgré votre nombre, cette poignée de propriétaires s'empare du pouvoir sans vous consulter, vous exclut sans façons de toute participation au gouvernement de votre pays natal, comme si vous n'y faisiez rien, et exerce sur vous ce pouvoir usurpé à son profit au mépris de vos droits, de la justice et de l'équité, en prétendant que vous n'avez pas la capacité politique nécessaire pour vous occuper de la chose publique ; et devant ce révoltant despotisme, vous fermeriez les yeux et abdiqueriez votre raison ?...

Malgré votre multitude écrasante, ces quelques possesseurs du sol, des mines, des chemins de fer, des usines et des fabriques, ordonnent de vous malgré vous, comme il leur plaît, vous font traîner le boulet dégradant de la servitude, font de vous leurs machines à exploitation et leurs bêtes de sommes, vous enchaînent à l'ignorance et à la misère, s'enrichissent du produit de votre travail sans autre droit que celui du lion, auquel ils ne peuvent pas prétendre, et vous continuerez à laisser faire!...

Ces quelques dominateurs font à leur gré des lois par lesquelles ils vous sacrifient à leur égoïsme, sans égards pour vos femmes et pour vos enfants, et cela sans autre droit que celui qu'ils s'arrogent; et vos entrailles d'époux et de père ont beau s'émouvoir à la vue d'aussi exécrationnels forfaits, vous continuerez à les souffrir!...

Bien plus, ces lois, qui sont iniques et tyranniques, ces lois imposées par une infime minorité à l'immense majorité, ces lois dictées par l'intérêt d'un très petit nombre au détriment de la nation presque entière, parce qu'elles sont la violation manifeste de vos droits sacrés et inaliénables, parce qu'elles sont une source abondante et intarissable de larmes, d'immoralités, de suicides, de crimes et de maux de toute espèce, ces lois abominables contre lesquelles se révoltent et votre raison et le sentiment que vous avez de la justice, ces lois, dis-je, vous devez les subir sous peine d'incarcération! ..

Ces quelques possesseurs illégitimes du sol augmentent tant qu'ils le peuvent le loyer des terres et, par là même, ils doublent le prix des denrées de première nécessité sans augmenter votre salaire qu'ils réduisent, au contraire, autant qu'ils peuvent, et vous devez en subir les affreuses conséquences qui ne sont rien moins que la faim, la nudité, le manque de tout!

Ils n'en agissent pas de même à l'égard des leurs. Avec l'argent que vous leur gagnez, ils créent des listes civiles, dotent largement les enfants de leurs rois, rétribuent grassement leurs hauts fonctionnaires et leurs parasites, et vous devez consentir, vous, à vivre de privations!...

En retour des immenses richesses que votre pénible travail leur procure, ces propriétaires, osent vous jeter dédaigneusement un morceau de pain sec qu'arrosent de leurs larmes amères vos femmes et vos enfants, vous devez vous contenter de gémir en secret, sous peine d'atroces persécutions.

Comment expliquer un tel état de choses? D'où vient, Camarades, qu'un aussi petit nombre d'hommes ose pousser la barbarie jusqu'à rendre votre position pire que celles des esclaves!

Je dis : *pire* que celle des esclaves, et ceci n'est point une exagération, car l'esclave étant la chose de son maître, celui-ci doit soigner plus ou moins sa chose pour en tirer un travail ou un prix en rapport avec la rapacité des marchands de chair humaine; il en résulte pour les esclaves un bien-être dont ne jouissent certes pas les ouvriers, parce que les exploiters ne devant pas acheter ceux-ci, les mettent à la porte de leurs établissements quand il leur

plait et les rendent libres d'aller offrir leurs bras, en suppliant, à d'autres exploiters, ou de crever de faim avec leur famille s'ils ne trouvent point d'ouvrage.

Après mûres réflexions, nous sommes forcés de conclure, que la condition des esclaves est semblable à celle des animaux domestiques et que la condition des pauvres travailleurs est immédiatement en dessous des bêtes. En effet, maint chien et maint cheval, comme l'a dit M. Coomans dans un moment de dépit, sont infiniment mieux traités que les ouvriers qui font vivre et enrichissent une ingrate patrie.

Mais encore une fois, Travailleurs, d'où vient que ces cannibales puissent impunément déployer une telle audace ?

— Ah! direz-vous, c'est que l'union fait la force et que ces tyrans sont unis contre nous. — Oui, Amis, l'union fait la force, mais elle ne constitue certes pas celle de nos ennemis contre nous.

Si les oppresseurs du peuple étaient réduits à leurs propres forces, ils seraient consternés à la vue de leur faiblesse; ce n'est donc ni leur nombre, ni leur union qui les rend forts contre vous : c'est votre isolement, votre désunion, votre propre bêtise qui fait leur force et la base de leur pouvoir; et ils ne l'ignorent pas, car c'est le sentiment de leur faiblesse qui leur fait mettre en œuvre cette maxime favorite des oppresseurs : *Diviser pour régner*. Est-ce que M. Gauthier de Rasse, chef de la sûreté, ne l'a pas déclaré en plein tribunal dans l'affaire du grand Complot républicain socialiste? Le gouvernement oligarchique qui vous gouverne est heureux quand des divisions éclatent parmi vous, et il a une escouade de Pourbaix, de Laloï, de Coussaert, etc. pour fomenter parmi vous ces divisions.

Donc, Travailleurs, plus de divisions parmi vous. Formez-vous partout en Ligues Ouvrières, Chambres Syndicales, Coopératives, Groupes d'études sociales, et affiliiez-vous en bloc au Parti Ouvrier, dont le Conseil général siège à la *Maison du Peuple* à Bruxelles. Tous à Bruxelles, le 10 Août 1890, et en avant pour le Suffrage Universel ! en avant pour l'émancipation de la classe ouvrière !

